

DÉLIBÉRATION n° 2023/145

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Médiathèque - Mise en place de la tarification

Le projet de médiathèque est en cours de finalisation et l'ouverture est prévue courant janvier.

L'« atelier médiathèque » des élus s'est régulièrement réuni afin de suivre les avancées du projet au fur et à mesure.

Le dernier s'est déroulé le 28 novembre et abordait entre autres la grille tarifaire. Étant entendu que les précédents ateliers avaient permis d'acter la volonté d'introduire une tarification.

Initialement, et en cohérence avec le projet développé au niveau communal, les élus souhaitaient opter pour une différenciation entre les usagers lannemezanais et les extérieurs.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles - cofinanceur du projet) qui finance habituellement les intercommunalités, a fait exception dans le dossier de Lannemezan mais exige néanmoins une tarification non différenciée territorialement.

La proposition faite par les membres de l'atelier est ainsi la suivante :

Publics	Tarifs
Famille (au moins 2 adultes)	20 €
Adulte	12 €
Enfants moins de 18 ans	Gratuit
Bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit

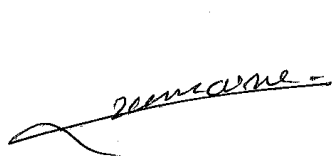
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

DECIDE

➤ De valider la grille tarifaire ci-dessus, étant entendu que les tarifs s'entendent en année glissante.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 8 décembre 2023